



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2020-311

PUBLIÉ LE 18 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2020-09-17-006 - Arrêté n° 2020-003 portant délégation de signature Du directeur par intérim de la Direction de la recherche clinique, de l'innovation, des relations avec les universités et les organismes de recherche (DRCI) (3 pages)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2020-09-17-006

Arrêté n° 2020-003 portant délégation de signature
Du directeur par intérim de la Direction de la recherche
clinique, de l'innovation, des relations avec les universités
et les organismes de recherche (DRCI)

Direction de la recherche
clinique, de l'innovation,
des relations avec les
universités et les
organismes de recherche
(DRCI)

Erik DOMAIN
Directeur par intérim

**Arrêté n° 2020-003 portant délégation de signature
Du directeur par intérim de la Direction de la recherche clinique, de l'innovation, des
relations avec les universités et les organismes de recherche (DRCI)**

Le Directeur par intérim de la Direction de la Clinique et de l'Innovation

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6147-1,
R. 6147-2 et R. 6147-4,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction
publique hospitalière,

Vu l'arrêté 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de
l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté 75-2020-09-16-004 du 16 septembre 2020 modifiant l'arrêté fixant la liste des
directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique- hôpitaux de Paris

Vu l'arrêté 75-2020-09-16-005 du 16 septembre 2020 modifiant l'arrêté portant délégation aux
directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique- hôpitaux de Paris

Vu l'arrêté 75-2020-09-16-006 du 16 septembre 2020 modifiant l'arrêté directorial n° 2013318-
0006 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de
groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au
directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

ARRETE :

Article 1 – Délégation de signature est donnée à Madame Hélène COULONJOU, directrice
d'hôpital, à l'effet de signer au nom du directeur par intérim de la Direction de la Recherche
Clinique et de l'Innovation tous les actes, conventions et marchés ressortissant des
attributions du Chef de la Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation (DRCI)
notamment en matière de gestion technico-réglementaire, administrative, économique et
financière des projets de recherche à promotion/gestion Assistance publique – hôpitaux de
Paris, à promotion académique et à promotion industrielle, les conventions de collaboration,
de partenariat, ainsi que les actes et conventions relatifs à la protection et à la valorisation des
innovations, créations, savoir-faire et résultats de recherche des équipes de l'AP-HP, ou à son
patrimoine immatériel.

Article 2 – Délégation de signature est donnée à Madame Pascale ROCHER, directrice
d'hôpital, à l'effet de signer au nom du directeur par intérim de la Direction de la Recherche

Clinique et de l'Innovation tous les actes, conventions et marchés ressortissant des attributions du Chef de la Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation (DRCI) notamment en matière de gestion technico-réglementaire, administrative, économique et financière des projets de recherche à promotion/gestion Assistance publique – hôpitaux de Paris, à promotion académique et à promotion industrielle, les conventions de collaboration, de partenariat, ainsi que les actes et conventions relatifs à la protection et à la valorisation des innovations, créations, savoir-faire et résultats de recherche des équipes de l'AP-HP, ou à son patrimoine immatériel.

En cas d'empêchement de Madame Pascale ROCHER, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Christine MULOWA, Responsable de la Cellule ressources humaines, à l'effet de signer au nom de la Directrice de la DRCI tous les courriers et documents de correspondance avec le Centre de Gestion Commune Ressources Humaines PIC et Siège, les demandes de formation, ainsi que les ordres de missions.

En cas d'empêchement de Madame Pascale ROCHER, délégation de signature est donnée à Monsieur André RIZZO, responsable de la gestion, à l'effet de signer au nom de la Directrice de la DRCI tous les actes, appels de fonds, bilans financiers, décisions de reversement, de paiement, et courriers en matière de gestion financière des projets de recherche à promotion/gestion AP-HP, ainsi que les bons de commande et d'un montant inférieur à 5000 euros hors taxes, et les demandes de Chronopost.

Article 3 – Délégation de signature est donnée à Monsieur Serge BUREAU, responsable du pôle promotion de la DRCI, à l'effet de signer au nom du directeur par intérim de la DRCI tous les actes, courriers et documents en matière de gestion technico-réglementaire (incluant la vigilance) et administrative des projets de recherche à promotion/gestion AP-HP, les contrats relatifs à la participation des centres investigateurs dans le cadre des recherches promues/gérées par l'AP-HP, ainsi que les documents concernant les appels à projets de recherche.

En cas d'empêchement de Monsieur Serge BUREAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Yannick VACHER.

Délégation de signature est donnée à Madame Sarra DALIBEY, responsable de la vigilance, à l'effet de signer au nom de la Directrice de la DRCI les documents en matière de vigilance des projets de recherche à promotion/gestion AP-HP.

En cas d'empêchement de Madame Sarra DALIBEY, délégation de signature est donnée à Monsieur Florent VIGUIER et Madame Hélène BROCVIELLE.

Article 4 – Délégation de signature est donnée à Madame Lauren DEMERVILLE, responsable du pôle Partenariats et Expertises de la DRCI, à l'effet de signer au nom du directeur par intérim de la DRCI tous les actes, courriers et documents en matière de ressources biologiques à finalité scientifique, tous les actes, courriers et documents en matière de gestion administrative et financière des projets de recherche financés par les programmes de la commission européenne, tous les contrats relatifs à la prise en charge des frais supplémentaires conclus avec les promoteurs industriels et académiques, ainsi que tous les contrats de partenariat industriel.

Article 5 – Délégation de signature est donnée à Monsieur Tara DUONG, responsable par intérim du pôle Transfert et valorisation, à l'effet de signer au nom du directeur par intérim de la DRCI tous les actes, en ce inclus les actes confirmatifs de cessions, courriers et documents relatifs aux démarches de protection des innovations, créations, savoir-faire et résultats de

recherche des équipes de l'AP-HP, ou à son patrimoine immatériel, auprès de tous les offices, registres et organismes nationaux et internationaux.

Article 6 – Les titulaires de la présente délégation assurent la publicité des actes qu'ils ont signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 susvisé du Code de la santé publique.

Article 7 – L'arrêté N°75-2020-241 du 28 juillet 2020 est abrogé.

Article 8 – Cet arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France, de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de police de Paris.

Fait à Paris, le 17 septembre 2020

Le Directeur par intérim de la DRCI

Erik DOMAIN